



Municipalité
Saint-Gabriel-de-Rimouski

BRIN DE NOUVELLES

www.municipalite.saint-gabriel-de-rimouski.qc.ca

Bulletin d'informations municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski

Vol. 27 - No 06 - 3 juin 2020

CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance du 1 juin 2020

Il a été résolu que le taux d'intérêt sur toute taxe, versement, compensation, cotisation, tarif et créance exigible pour l'année courante et impayée à ce jour soit de 0% et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

ATTENDU l'adoption du règlement 277-18 concernant la dalle de béton et travaux connexes à la patinoire couverte; **ATTENDU QU'**une demande de soumission sur invitation a été effectuée le 12 mai 2020 auprès d'institutions financières pour un financement de 65 000\$ sur une période de 5 ans; il a été résolu d'accepter la soumission de Desjardins Entreprises au taux de 2.83% pour un financement de 65 000\$ sur 5 ans;

La municipalité accepte les modalités d'inscription à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) au coût de 611.04\$ plus taxes. Monsieur Georges Deschênes, maire et Frédérick Lee, directeur général sont autorisés à signer les documents d'adhésion.

Le règlement #300-20 facilitant l'application du règlement provincial portant sur l'encadrement des chiens et sur la gestion des animaux a été adopté.

La municipalité a procédé à l'embauche d'animateurs de camp de jour selon les ratios définis par le gouvernement du Québec, il s'agit de : madame Laurie Castonguay, coordonatrice ainsi que les animatrices (teur) suivantes : mesdames Marilou Brochu Guimond, Émilie St-Pierre, Sabrina Hamilton et monsieur Gabriel Fortin. Il a été résolu également que le directeur général soit autorisé d'engager des ressources supplémentaires dépendamment du nombre d'inscriptions en raison du respect des normes sanitaires de la pandémie de COVID-19.

Une demande d'aide financière de l'ordre de 1000\$ à travers le Fonds PM-150 sera effectuée par la municipalité auprès de la MRC de la Mitis pour le projet de réfection du jardin communautaire de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Deux demandes d'aide financière seront faites auprès de la MRC de la Mitis dans le cadre du Fonds PM 150. La première demande est au montant de 1000\$ pour le projet de réfection du jardin communautaire de St-Gabriel-de-Rimouski et la deuxième pour l'achat et l'installation d'une balançoire type « face à face » au parc du Soleil Levant.

ATTENDU QUE le conseil municipal a reçu plusieurs plaintes de la population de Saint-Gabriel concernant la fermeture qui se prolonge à la succursale de la caisse Desjardins;

ATTENDU QUE pour le secteur des Hauts-Plateaux, l'ouverture du comptoir de la Caisse Desjardins est un service essentiel pour la population et pour les entreprises de trois municipalités; **ATTENDU QUE** pour certaines opérations impliquant de l'argent comptant, les employés administratifs de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski doivent effectuer 58 kilomètres aller-retour ce qui est non productif et onéreux; Il a été résolu de demander à la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis Ouest de rouvrir la succursale à Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Prochain conseil

lundi 6 juillet
20 h

À NOTER

Le feuillet paroissial est disponible sur leur site web à l'adresse suivante :

diocesesrimouski.com/mitis/secteur-montagnes/

Selon les disponibilités, de l'espace est fourni aux organismes et aux groupes communautaires qui veulent annoncer leurs activités. Pour faire paraître une petite annonce, le coût est de 2 \$ pour 25 mots et moins. Il faut faire parvenir votre texte avant le 1er du mois : Écrire ou téléphoner au bureau municipal aux heures d'ouverture. Envoyer un courriel à l'adresse ci-dessous :

Journal *Brin de Nouvelles*,
248, rue Principale,
St-Gabriel-de-Rimouski,
QC, G0K 1M0

Téléphone : 418-775-0148
Télécopieur : 418-798-4108

Courriel pour faire parvenir
les messages :

contact@harfangstudio.ca

Date de tombée :
le 1er du mois

Faits saillants du rapport financier pour l'année 2019

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2019 déposés à la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 24 mars 2020.

Le rapport financier

Les états financiers au 31 décembre 2019 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 2 641 570\$. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) moins les amortissements totalisent un montant de 1 668 129\$. Les activités d'investissements totalisent la somme de 797 124\$. Le remboursement de la dette pour sa part totalise 125 500\$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2019 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 5 636\$.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 5 406 017\$, qui inclut un excédent de fonctionnement total de 223 914\$, lesquels incluent l'excédent de l'exercice 2019.

REVENUS			
	Budget 2019	2019	2018
Taxes	1 216 350.00 \$	1 248 401.00 \$	1 210 601.00 \$
Tenant lieu de taxes	19 925.00 \$	20 733.00 \$	20 149.00 \$
Transferts	252 500.00 \$	303 297.00 \$	273 529.00 \$
Services rendus	21 900.00 \$	40 082.00 \$	39 426.00 \$
Imposition de droits	32 800.00 \$	20 244.00 \$	21 145.00 \$
Autres	102 000.00 \$	211 689.00 \$	184 761.00 \$
Investissement	0.00 \$	797 124.00 \$	776 394.00 \$
Totaux	1 645 475.00 \$	2 641 570.00 \$	2 526 005.00 \$

CHARGES			
	Budget 2019	2019	2018 *
Administration générale	262 900.00 \$	269 665.00 \$	288 841.00 \$
Sécurité publique	177 050.00 \$	189 292.00 \$	190 330.00 \$
Transport	498 850.00 \$	557 741.00 \$	584 677.00 \$
Hygiène du milieu	248 250.00 \$	294 455.00 \$	294 415.00 \$
Santé et Bien-être	6 500.00 \$	8 670.00 \$	6 374.00 \$
Urbanisme et dév.	72 500.00 \$	59 250.00 \$	54 869.00 \$
Loisirs et culture	190 000.00 \$	199 441.00 \$	248 963.00 \$
Frais de financement	89 615.00 \$	89 615.00 \$	49 759.00 \$
Amortissement	267 744.00 \$	267 744.00 \$	- \$
Totaux	1 813 409.00 \$	1 935 873.00 \$	1 718 228.00 \$

*= Amortissement inclus dans les charges

Le rapport du vérificateur externe

Les états financiers 2019 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Benoît Roussel, CPA, CA / Certification et Services-Conseils chez Malette (s.e.n.c.r.l.), en date du 31 décembre 2019. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Traitement des élus

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal. (Référence rapport financier page S-45).

Fonctions	Rémunération	Allocation de dépenses
Conseillers	14 430\$	7 215\$
Maire	7 215\$	3 608\$

Gestion des matières résiduelles

Encombrants

Ce fût un excellent moment pour faire le grand ménage! Toutefois, nous avons reconnu plusieurs irrégularités dans la dernière collecte des encombrants.

Ne sont pas ramassés:

Matériaux de construction (Très difficile à trier à l'écocentre)

Béton, Ciment, Roche, Sables, Brique, etc.

Souche et tronc d'arbre (Dépôt vert de la rue Pelletier Sud)

Nous ferons une campagne d'information le printemps prochain pour faire un petit rafraîchissement!!

Merci de prendre la bonne habitude de composter, diminuer à la source et continuer vos bonnes pratiques de recyclages! 😊

Tourisme

Du tourisme de courte distance

En cette période incertaine, nous privilégierons le tourisme de proximité. Découvrir et encourager les activités touristiques de notre région. Premièrement, un incontournable pour la famille :

- Le Domaine Valga et la Forêt de Maître Corbeau – www.domainevalga.com/

- Les Jardins du Saroit – (Auto-cueillette) <https://www.jardinsdusaroit.com/>

Je vous invite aussi à parcourir la Route des Monts Notre-Dame pour des paysages à couper le souffle - <http://montsnotredame.com/>

Et finalement, pour du tourisme dans la Mitis - <http://tourismemitis.com/>

Bon été!

Éditorial

Mettre fin au racisme

Les événements à Mineapolis/É-U la semaine dernière (le meurtre d'un américain par un policier), nous a permis de réaliser que nous avons encore du travail à faire en tant qu'humanité! La pigmentation de la peau, la forme des yeux ou la couleur des cheveux n'a absolument aucune importance pour déterminer la qualité d'un humain.

Nous sommes tous humains, terriens, citoyens du monde. La Covid-19 nous montre bien qu'elle ne fait aucune discrimination, tous les humains, sur tous les continents ont contenu cette crise.

Je souhaite donc que nous fassions preuve d'ouverture d'esprit et que le racisme n'existe plus!

Étienne Lévesque

LOISIRS

Les activités de soccer, baseball sont en attentes du feu vert et des normes de INSPQ (Institut National de Santé Publique du Québec). Nous vous tiendrons au courant le plus vite possible sur notre site web et notre page Facebook.

Camps de jours

Les inscriptions sont prolongées jusqu'au lundi 8 juin. Le formulaire d'inscription est disponible sur le site web ou au bureau municipal.

<https://www.municipalite.saint-gabriel-de-rimouski.qc.ca/nouvelle/inscription-camps-de-jour>

LIEU PUBLIC

Le bureau municipal est maintenant ouvert selon l'horaire régulier. Du lundi au mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h15 et le jeudi de 8h30 à 11h30 et de 13h à 18h.

Le parc du «Soleil levant» est aussi ré-ouvert à condition de respecter les consignes sanitaires et de rassemblement.

COMMERCES DE SAINT-GABRIEL

Heures d'ouverture.

Restaurant Table De Maman

Le jeudi de 15h à 19h et le vendredi et samedi de 15h à 20h et le dimanche de 12h à 19h.

Commande pour emporter seulement **418-798-4747**

Épicerie Axep St-Laurent

Du lundi au mercredi de 8h à 19h, du jeudi au samedi de 8h à 21h et le dimanche de 9h à 19h.

418-798-4774

BMR Matériaux Fidèle Lévesque

Du lundi au jeudi de 8h à 17h30. le vendredi 8h à 21h et le samedi 8h à 12h

418-798-4260

Service Clément Ouellet Crevier

Tous les jours de 8h à 20h

418-798-4956

Urgence 418-750-4463

Dépanneur Central MG

Du lundi au mercredi de 5h30 à 22h, du jeudi au vendredi de 5h30 à 23h, samedi de 6h à 23h et le dimanche de 7h à 22h

418-798-8287

Centre du petit Moteur

Du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 18h.

418-798-8477

Considérant que la lecture est un moteur d'apprentissage, la municipalité en collaboration avec le Réseau des biblio, offre la possibilité aux familles de faire la location de livres numériques.

S'abonner – Envoyer une demande au : crsbgp@crsbgp.net

En indiquant les informations suivantes :

Prénom, Nom - Adresse valide - Téléphone - Adresse de courriel - Date de naissance.

Recherche et location de livres :

<https://reseaubibliobsl.pretnumerique.ca/home>

Nous vous informerons dès le retour à la normal des activités de la bibliothèque.

L'ENREGISTREMENT DES CHIENS EST OBLIGATOIRE

Le 3 mars 2020, le Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens est entré en vigueur partout au Québec. Dans ce sens, il incombe aux municipalités de le faire appliquer. Un des articles de la loi oblige les citoyens à enregistrer leur chien. Voici l'article :

16. Le propriétaire ou gardien d'un chien doit l'enregistrer auprès de la municipalité locale de sa résidence principale dans un délai de 15 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans une municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Malgré le premier alinéa, l'obligation d'enregistrer un chien :

1° s'applique à compter du jour où le chien atteint l'âge de 6 mois lorsqu'une animalerie, soit un commerce où des animaux de compagnie sont gardés et offerts en vente au public, ou un éleveur de chiens est propriétaire ou gardien du chien;

2° ne s'applique pas à un établissement vétérinaire, un refuge, un service animalier, une fourrière ou toute personne ou organisme voué à la protection des animaux titulaire d'un permis visé à l'article 19 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1) ainsi qu'à un établissement d'enseignement ou un établissement qui exerce des activités de recherche.

Le propriétaire ou gardien d'un chien doit acquitter les frais annuels d'enregistrement fixés par la municipalité locale.

L'omission d'enregistrer un chien peut entraîner des amendes et pénalités tel que stipulé dans l'article suivant de cette même loi :

34. Le propriétaire ou gardien d'un chien qui contrevient à l'un ou l'autre des articles 16, 18 et 19 est passible d'une amende de 250 \$ à 750 \$, s'il s'agit d'une personne physique, et de 500 \$ à 1 500 \$, dans les autres cas.

NOUS VOUS DEMANDONS DONC DE VENIR ENREGISTRER VOS CHIENS AU BUREAU MUNICIPAL AVANT LE 25 JUIN 2020.

Les coûts sont de 25\$ et l'enregistrement n'est payable qu'une seule fois pour la vie de l'animal. Les contrevenants risquent de recevoir des amendes en fonction de l'article 34 du Règlement provincial d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

Merci de votre collaboration.



Un **nouveau salon de tatouage**
a ouvert ses portes à La Trinité-des-Monts
plus de 20 ans d'expérience
qualité, disponibilité et prix
418-560-0218 (Pierre Leclair) ou
418-732-1295 (Kathy Pineault)

Facebook : Ti-Bum Tattoo
shelsy_kp@hotmail.com

Service de livraison de biens essentiels

Dans un objectif de faire respecter les consignes gouvernementales sur la mise en isolement des personnes vulnérables, âgées de 70 ans et plus, ayant été en contact avec des personnes à risque ou de retour de voyage, la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski vous offre la livraison gratuite des biens essentiels.

Nous vous invitons à passer votre commande directement à un des commerces municipaux désirés et de vous entendre sur la méthode de paiement. Les mardis et vendredis nous iront vous livrer les marchandises commandées.

Rappel de certains règlements pour l'été

Abri temporaire (abri tempo)

Les abris tempo sont autorisés entre le 1er octobre et le 15 mai de l'année suivante. Donc, depuis le 15 mai, ils doivent être enlevés et démontés. Des avis seront envoyés prochainement à ceux qui auraient oublié de démonter leur abri.

Nécessité d'un permis

Le permis ou certificat d'autorisation a pour but de s'assurer que les travaux effectués respecteront les divers règlements. L'objectif de ces règlements est le respect du voisinage, de l'environnement, de la sécurité et le maintien d'une qualité de vie pour la communauté. Les travaux qui requièrent, en outre, un permis sont les suivants : construction, implantation, déplacement, agrandissement, modification ou rénovation d'un bâtiment ou d'une construction (principal ou accessoire), abattage d'arbres, piscines, démolition, creusage de puits, installation septique, déblai et remblai, travaux à proximité des cours d'eau, etc.

Demande de permis

Pour obtenir un permis, veuillez fournir le plus de détails possible permettant une bonne compréhension du projet et une vérification des normes. Lors de travaux de construction ou d'agrandissement de bâtiments ou de constructions accessoires, veuillez toujours fournir un plan d'implantation indiquant les dimensions des bâtiments et les distances par rapport aux limites de terrain, par rapport aux cours d'eau et autre bâtiment sur le terrain. Votre certificat de localisation d'arpenteur est le meilleur outil pour cela. Il est à noter que dû à la forte demande, un délai maximal de 30 jours est nécessaire pour la délivrance d'un permis.

Coupe d'arbres

Secteurs des Sept-Lacs, bandes riveraines des cours d'eau, abord des routes

Dans ces secteurs, la coupe à blanc est interdite. Veuillez vous informer avant d'entreprendre la coupe d'arbres dans ces secteurs. Une coupe à blanc, c'est la coupe de plus de 50% des arbres d'un même peuplement.

Nuisances

Le fait de laisser ou de déposer des objets tels que des déchets, détritiques, débris de démolition sur un terrain ou de laisser pousser des mauvaises herbes à une hauteur de plus de 60 cm constituent des nuisances et sont prohibés.

Veuillez noter dans le but de faire respecter les règlements, des amendes peuvent être transmises aux propriétaires. Le traitement de ces amendes est effectué par la Cour municipale de La Mitis. Le respect de ces règlements a pour but d'assurer un milieu de vie agréable pour les citoyens.

Pour informations ou demande de permis, contacter le Service d'urbanisme, permis et inspection de votre municipalité au 418 775-0148 poste 2078.

Consignes sanitaires pour tous

Toute personne ayant fréquenté tout lieu public doit surveiller ses symptômes et respecter les consignes sanitaires suivantes :

- **Lavez-vous les mains** souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Toussez ou **éternuez dans votre coude**.
- Si vous présentez des symptômes, respecter les consignes d'isolement.
- Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégier l'usage de pratiques alternatives.
- Si vous devez sortir, maintenez autant que possible une distance d'au moins **2 mètres (environ 6 pieds)** avec les autres personnes qui ne vivent pas sous votre toit.

Rassemblement

Depuis le 22 mai, il sera possible de se rassembler à l'extérieur à condition de respecter différentes mesures.

- D'abord, les rassemblements devront se limiter à un maximum de 10 personnes. De plus, ils devront inclure des personnes d'un maximum de 3 ménages. Rappelons que les occupants d'une même adresse forment un ménage.
- Évidemment, une distance minimale de 2 mètres devra être maintenue entre celles qui ne proviennent pas d'un même ménage.
- Le port du masque ou du couvre-visage est fortement recommandé.



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI**

AVIS PUBLIC

Est, par la présente donnée par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski statuera lors de la séance régulière qu'il tiendra le 6 juillet 2020 à 20 h à la salle Louis Dupéré (centre polyvalent) sise au 103, rue Leblanc, sur la demande de dérogation mineure n° DM2020-01 déposée en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 216-10 de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski.

Nature et effet de la dérogation mineure demandée :

La dérogation mineure est demandée afin de régulariser la marge de recul avant de la résidence, de régulariser la marge de recul arrière d'un bâtiment accessoire isolé (remise) et pour régulariser la marge de recul latéral d'un bâtiment accessoire isolé (garage).

Si cette dérogation mineure est accordée, elle aura pour effet de permettre une marge de recul avant d'un minimum de 3,55 m pour la résidence (au lieu d'un minimum de 7,6 m), de permettre une marge de recul arrière minimum de 1,29 m pour un bâtiment accessoire isolé (remise) (au lieu d'un minimum de 1,5 m) et de permettre une marge de recul latérale minimum de 0,18 m (au lieu d'un minimum de 1,5 m).

Désignation de l'immeuble affecté :

140, rang Deschênes
Lot 4 986 881 du cadastre du Québec

Compte-tenu de la situation actuelle de la COVID-19 et considérant que le conseil municipal tiendra sa séance à huis clos, toute personne intéressée peut faire entendre ses observations par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure en les transmettant à l'attention du conseil municipal. Ces observations peuvent être transmises par courriel au stgabriel@mitis.qc.ca ou par la poste au 248, rue Principale, Saint-Gabriel-de-Rimouski (Québec) G0K 1M0, et ce, au plus tard le 2 juillet 2020, 17 h.

Donné à Saint-Gabriel-de-Rimouski, ce 2^e jour du mois de juin 2020.

Frédéric Lee
Directeur général et secrétaire-trésorier

FABRIQUE DE SAINT-GABRIEL

Corvée de nettoyage au cimetière de saint-gabriel

Au nom de l'Assemblée de Fabrique de Saint-Gabriel, **je vous remercie bien sincèrement de la collaboration si enthousiaste et si efficace que vous avez apportée à notre corvée de nettoyage.** C'est grâce à vos généreux efforts que nous pouvons profiter d'un lieu propre où il fait bon se recueillir auprès des nôtres.

L'action d'une communauté tissée serrée comme la nôtre, vous l'avez compris, repose sur l'engagement actif de dizaines voire de centaines de bénévoles qui ont foi en sa mission. Plus particulièrement, de toutes les personnes qui se sont présentées que ce soit avec leur simple râteau ou bien avec de la machinerie et de l'outillage votre apport exceptionnel est plus qu'apprécié si l'on pense à toutes ces personnes qui ne peuvent collaborer dû à un âge plus avancé ou bien avec des contraintes physiques. Sans leur avoir demandé je sais qu'elles vous en sont reconnaissantes.

Espérant pouvoir compter à nouveau l'an prochain sur votre disponibilité qui nous est si précieuse, merci encore.

Pierrette Joubert

Présidente du Conseil de Fabrique de St-Gabriel

Capitation et dons 2020

Même si nos bureaux sont fermés, rien ne vous empêche de nous faire parvenir par la poste votre capitation ou bien un don de quelque nature que ce soit. Malgré que nous n'avons pas d'activités il n'en demeure pas moins que notre Fabrique doit faire face à ses obligations. Merci à ceux et celles de nous aider à maintenir les services dans notre paroisse. Veuillez adresser votre enveloppe à :

Fabrique de Saint-Gabriel, 350, rue Principale
St-Gabriel (Qc) G0K 1M0.

Le 21 juin prochain

Bonne fête à toutes les papas !

Rappel

Un mot pour vous rappeler que lorsque d'autres directives nous parviendront en ce qui a trait aux baptêmes, aux funérailles, aux messes anniversaires, aux mariages et autres nous vous en feront part rapidement, en particulier, pour ceux et celles qui avaient déjà une planification.

PROMOTION ST-GABRIEL

Jardin communautaire

Le comité de développement tient à remercier la Municipalité de Saint-Gabriel pour l'octroi de 1000\$ pour la réfection de notre jardin communautaire.

Il tient aussi à remercier 2 partenaires majeurs soit :

- La Ferme Massé pour le don de composte
- Service Clément Ouellet pour le prêt du magnifique terrain (depuis plus de 15 ans)

Le nombre de participants est complet pour cette année.

Pour toutes questions ou informations, communiquez avec Mme Réjeanne Marchant - 418-798-4674



Poste vacant

Tu désires t'impliquer pour réfléchir à l'accueil et la rétention de résidents, le développement d'entreprises et l'achat local, le tourisme... Promotion St-Gabriel a une place dans son organisme pour toi! Une réunion par semaine et de bons moments de développement. Au plaisir!

Il est rappelé à tous les usagers qui sont connectés au réseau d'égout qu'il est strictement interdit de jeter à la toilette masques, gants et lingettes désinfectantes afin d'éviter d'obstruer le réseau d'égout et d'endommager le système de pompage.



Les Pouces Verts de la Montagne



📍 155 principale, St-Gabriel-de-Rimouski, Qc, G0K 1M0
☎ 418.318.2025 | 418.798.4551

Les Pouces Verts de la Montagne

Waren Soucy
Caroline Deschênes

Nos produits et services

- Vente de cèdres
- Installation de cèdres
- Taille de haies
- Tonte de pelouse résidentiel et commercial
- Élagage
- Raclage
- Vente de sapin de Noël

Suivez nous sur Facebook

PETITES ANNONCES

À LOUER

Logement 4½, Au HLM, rue Harvey, Pour 50 ans et plus. **Chauffé, éclairé, subventionné.** Prix selon les revenus (25%), Il faut remplir les conditions et il faut **fournir les documents nécessaires (rapport d'Impôt)** pour pouvoir faire le calcul. Il y a aussi un 3½.

Informations : OH de La Mitis,
418-775-2554.

À VENDRE

Grande couchette en bois vernis avec contour et accessoires.

Prix 150\$

Pour info : 418-509-7970

À LOUER

Situé sur un grand domaine, à St-Gabriel-de-Rimouski, logements à louer dans une coopérative d'habitation. **Grand 3 ½ et 4 ½ à prix très abordables.**

Rénovés, fraîchement peints, chauffés, éclairés et câblés. Grandes commodités dans l'immeuble et au village (épicerie, dépanneur, caisse populaire, etc) Endroit tranquille et paisible. Pour couple ou personne seule. Réf. Requisites:

Pour info : 418-509-1012
ou 418-509-3859. Voir FB

À LOUER

Au même endroit, loft à louer au mois ou à l'année. Entièrement meublé. Vaisselle fournie etc. **Rénové à neuf.**

Possibilité de coucher 3 à 5 personnes. Grandes commodités dans l'immeuble et au village. Endroit tranquille et paisible. Pour couple ou personne seule.

Pour info : 418-509-1012
ou 418-509-3859. Voir FB.

Calendrier de collecte des matières résiduelles

2020

Juin

D	L	M	M	J	V	S
31	1	2 	3	4	5	6
7	8	9 	10	11 	12	13
14	15	16 	17	18	19	20
21	22	23 	24	25 	26	27
28	29	30 				

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7 	8	9 	10	11
12	13	14 	15	16	17	18
19	20	21 	22	23 	24	25
26	27	28 	29	30	31	1

OFFRE DE SERVICES

Bonjour à tous(es), j'aimerais vous offrir mes services pour vos travaux, tels que peinture, rénovations et autres. J'ai de l'expérience dans la construction et je pourrais vous apporter mon aide.

Nouvellement déménagé dans les hauts pays, je suis fier de faire partie de votre communauté et j'espère pouvoir vous connaître et pouvoir m'impliquer au sein de celle-ci.

N'hésitez pas à me contacter pour pouvoir discuter de vos besoins pour tous vos projets.

Il me fera plaisir de vous offrir mon aide.

Pierre Leclair – 418-732-1295 ou
texto après 17h.

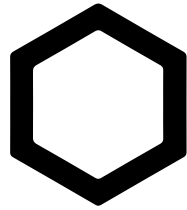


Un seul numéro à retenir pour vos questions sur les services offerts par les organismes locaux, les entreprises et les municipalités pendant la pandémie, ou encore, pour savoir où diriger vos demandes d'aide gouvernementale.

Notre équipe est en poste pour répondre à vos questions de 8h à 20h, 7 jours sur 7.

Ligne Info-Services de La Mitis

418 775-8445



Desjardins

Caisse de Neigette et Mitis-Ouest

Au cœur de votre vie

Nous sommes accessibles 7 jours sur 7:

Téléphone: 418-723-6798

caisse.t60029@desjardins.com

www.desjardins.com/caisse-neigette-mitis-ouest

 1 800 caisses / 1 800-224-7737

[facebook.com\CaisseNeigetteMitisOuest](https://facebook.com/CaisseNeigetteMitisOuest)



La table de maman

Nouvel horaire (temporaire)

LUNDI - Fermé

VENDREDI - 15 h à 20 h

MARDI - Fermé

SAMEDI - 15 h à 20 h

MERCREDI - Fermé

DIMANCHE - 12 h à 19 h

JEUDI - 15 h à 19 h

En tant que service essentiel nous sommes toujours là pour vous servir.

Retour de la crème molle à partir du 16 mai

Pour commander.

418 798-4747

Au plaisir de vous rencontrer !

Nancy